

ID: 044-214401564-20251120-2025\_11\_101-DE



## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Corcoué-sur-Logne, dûment convoqué le douze novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Claude NAUD, Maire.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des Conseillers Municipaux :

Etaient présents : Mesdames Emmanuelle BONNAMY, Nathalie GUIHARD, Corinne LOISEAU, Nathalie LORIEAU, Marie-Josèphe OREVE, Gwenaëlle TRIBALLEAU et Clara VIANA et Messieurs Sylvain DAVID, Olivier GRELIER, Gaël MENANTEAU, Eric MOIRAUD, Claude NAUD, Nathanaël RENAUD, Alban SAUVAGET, Thierry VOINEAU.

Ont donné pouvoir : Céline NOUVEAU (procuration donnée à Marie-Josèphe OREVE), Marc AUZANNEAU (procuration donnée à Claude NAUD), Eric MOIRAUD (procuration donnée à Olivier GRELIER). Excusés: Michel BROSSARD.

Nombre de membres en exercice: 18 Nombre de membres présents: 15

Nombre de votants: 17

Monsieur le Maire déclare que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales étant remplie, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L-2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Gael MENANTEAU est désigné secrétaire de séance.

## SIGNATURE D'UNE OBLIGATION REELLE ENVIRONNEMENTALE DANS LES PARCELLES COMMUNALES DE LA VALLEE ET DES COTEAUX DE LA LOGNE AVEC LE CEN

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

Considérant que la délibération n° 2025-07-65, adoptée par le conseil municipal en date du 7 juillet 2025, prévoyait l'instauration d'une obligation réelle environnementale (ORE) sur 102 parcelles cadastrées; Considérant qu'à la suite du remaniement cadastral achevé en 2024, la désignation et la superficie de ces parcelles ont été modifiées ;

Il convient en conséquence de procéder à la mise à jour de la liste des parcelles et des surfaces concernées par l'obligation réelle environnementale.

Pour rappel, l'ORE (Obligation Réelle Environnementale) est un dispositif foncier en faveur de la protection durable de l'environnement visant à maintenir, conserver, gérer ou restaurer la biodiversité sur des terrains privés ou publics.

L'ORE se matérialise par un contrat d'une durée maximale de 99 ans par lequel le propriétaire se crée des obligations:

- De faire ou ne pas faire;
- Réelles attachées à un bien immobilier (et non au propriétaire) ;
- Avec pour finalité la préservation de l'environnement.

Ce dispositif est particulièrement adapté pour pérenniser les actions engagées par la Commune de Corcouésur-Logne en faveur de la protection environnementale. En outre, il s'inscrit dans la stratégie nationale des

Recu en préfecture le 20/11/2025

Publié le 20/11/2025



ID: 044-214401564-20251120-2025\_11\_101-DE

aires protégées engagée par l'Etat, qui vise à couvrir 30% du territoire national par un réseau d'aires protégées et 10% de ce même territoire sous protection forte.

L'article L.132-3 du Code de l'environnement stipule que « les propriétaires de biens immobiliers peuvent conclure un contrat avec une collectivité publique, un établissement public ou une personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement en vue de faire naître à leur charge, ainsi qu'à la charge des propriétaires ultérieurs du bien, les obligations réelles que bon leur semble, dès lors que de telles obligations ont pour finalité le maintien, la conservation, la gestion ou la restauration d'éléments de la biodiversité ou de fonctions écologiques ».

Dans ce contexte, le Bureau municipal propose la mise en place d'une ORE dans les parcelles communales boisées et humides de la vallée et des coteaux de La Logne. Pour ce faire, il propose d'engager une démarche de contractualisation avec le Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire (CEN), organisme mandaté par la DREAL pour la mise en œuvre de l'animation régionale des ORE.

Dans le cadre de la contractualisation, le propriétaire et son partenaire déterminent ensemble les obligations de chacun.

L'ORE, en tant qu'obligation réelle, s'impose au propriétaire actuel et à tous les propriétaires futurs pour la durée de l'ORE. Les acheteurs futurs seront soumis aux obligations figurant dans l'ORE jusqu'à l'expiration du contrat.

Afin d'assurer la transmissibilité de l'ORE lors de la mutation du bien, la contractualisation devra être régularisée par un acte authentique, qu'il soit notarié ou en forme administrative.

Entendu le rapporteur en son exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Vu l'article L.132-3 du Code de l'Environnement;

Vu le courrier du Président du Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire reçu le 19 juin confirmant l'accord du CEN pour contractualiser avec la Commune en vue d'une ORE ;

Vu la cartographie présentant le périmètre global de l'opération faisant l'objet de la contractualisation avec le CEN;

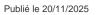
Vu la liste et les numéros de parcelles propriétés communales inscrites à l'ORE exposées dans le tableau ciaprès ;

Vu le projet de convention proposé par le CEN et précisant les conditions de mise en œuvre du contrat établissant l'ORE ;

- ABROGE la délibération n°2025\_07\_64 en date du 7 juillet 2025.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents authentifiant la contractualisation avec le CEN pour le bail emphytéotique de 99 ans, l'établissement et la mise en œuvre d'une ORE sur les propriétés de la Commune de Corcoué sur Logne ci-après d'une contenance totale de 276 580 m².

Section	Numéro		Surface m²	Surfaces m <sup>2</sup> ORE
AA	0167	Place St Etienne	8162	3266
В	0612	11	255	255
В	0613	11	128	128
В	0614	11	250	250

Reçu en préfecture le 20/11/2025





ID: 044-214401564-20251120-2025\_11\_101-DE

				.2.02.
В	0615	11	107	107
В	0616	11	278	278
В	0617	11	120	120
В	0618	11	104	104
В	0630	11	90	90
В	0631	11	115	115
В	0634	11	237	237
В	0636	77	157	157
В	0637	77	87	87
В	0638	**	97	97
В	0640	11	119	119
В	0641	Vigne Ste Radegonde	427	427
В	0642	"	227	227
В	0643	11	63	63
В	0645	11	100	100
В	0647	11	164	164
В	0648	11	126	126
В	0649	11	335	335
В	0650	11	150	150
В	0651	"	57	57
В	0652	"	48	48
В	0654	11	142	142
В	0655	11	150	150
В	0656	11	235	235
В	0657	11	244	244
В	1533	11	39	39
В	1534	11	47	47
В	1698	11	80	80
В	0590	11	55	55

Reçu en préfecture le 20/11/2025





ID: 044-214401564-20251120-2025\_11\_101-DE

В	0591	"	52	52
В	0594	Vigne Ste Radegonde	46	46
В	0595	"	72	72
В	0596	н	54	54
В	0599	Pré Ste Radegonde	2180	2180
В	0600	Vigne Ste Radegonde	130	130
В	1545	"	263	263
В	0605	Le Bourg	3920	3920
В	0606	Le Bourg	13425	13425
В	0607	11	477	477
В	0608	**	133	133
В	0609	Vigne Ste Radegonde	114	114
В	0610	"	74	74
С	0070	Fenêtres- Gdes Bataillères	135	135
С	0072	**	730	730
С	0911	11	245	245
М	2258	Favet- La Boulangerie	2470	2470
M	2259	11	4280	4280
M	1679	Grossève- Les Vallées	4361	4361
М	1612	La Normandière -Coteau Giraud	3798	3798
XA	086	Les Fraîches	2560	2560
XA	087	**	510	510

Reçu en préfecture le 20/11/2025





				Publié le 20	
XA	088	11	2710	2710 2710	4401564-20251120-2025_11_101-DE
XA	089	11	2580	2580	
XA	090	11	10770	10770	
XA	091	11	12950	12950	
XA	092	La Boulangerie	3410	3410	
YD	016	Les Fenêtres	14340	14340	
YD	017	11	9660	9660	
YD	018	11	1660	1660	
YD	019	11	2020	2020	
YD	020	11	1150	1150	
YD	048	L'Ouche Rousseau	2470	2470	
YD	049	11	1610	1610	
YD	050	L'Ouche Rousseau	1630	1630	
YD	051	L'Ouche Rousseau	2230	2230	
YD	052	La Cure	3600	3600	
YD	054	Le Grand Pré	23620	23620	
YD	055	11	15660	15660	
YD	090	Les Fenêtres Pres de la Ro	1295	1295	
YD	092	Coteau des Bataillères	190	190	
YD	093	Le Bois Rigue	3760	3760	
YD	094	Le Grand Pré	2280	2280	
YD	096	La Gare	3840	2477	is ::
YD	097	Le Bois des Fenêtres	17720	17720	

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le 20/11/2025



ID: 044-214401564-20251120-2025\_11\_101-DE

				ID . 044-2144
YD	098	Les Fenêtres du Champ Fréboire	6370	6370
YD	0118	La Pièce de la Vigne Gâtée	28635	28635
YD	0136	Les Fenêtres le Grand Pré	3621	3621
YD	0137		45	45
YD	0138		226	226
YD	0139		195	195
YD	0140		286	286
YD	0147	Les Bataillères	3813	3813
YD	0164	Les Fenêtres	2557	2557
YD	0166	Rue de La Poste	4208	4208
YD	0204	Les Bataillères	4419	4419
YD	0231	Le Bois des Fenêtres	3240	3240
YE	0135		12560	12560
YE	0355	Le Bois Bonin	3810	3810
YE	0398	La Rivière	10984	10984
YX	0210	Le Guy Le Coteau	3878	3878

TOTAL: 98 parcelles – 276 580 m² (Surface ORE totale)

Le 18 novembre 2025 Claude NAUD,